

Sommaire

I.	PRESENTATION GENERALE	5
1.	La Ville de Saverne	5
2.	Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Quartiers Est »	5
2.1	Le périmètre	5
2.2	Les signataires	6
2.3	La population	6
2.4	Focus sur l'insertion et l'emploi	6
3.	Le fonctionnement du Contrat de Ville	9
II.	EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023	9
1.	Première phase : évaluation du contrat de ville 2015-2022	9
1.1	Méthodologie	9
1.2	Le pilier développement économique et emploi	10
1.3	Le pilier cadre de vie	10
1.4	Le pilier cohésion sociale	10
2.	Deuxième phase : poursuite des consultations des habitants et des partenaires en 2023	11
2.1	Cadrage et méthodologie	11
2.2	La consultation des partenaires	11
2.3	La consultation du conseil citoyen	12
2.4	La consultation des habitants	13
III.	ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030	15
1-	La confirmation de la géographie des « Quartiers Est »	15
2-	Le cadrage de l'Etat	16
IV.	LES ENJEUX 2024-2030	17
1-	Méthodologie	17
2-	Les enjeux	17
2.1	L'emploi	17
2.2	La sécurité et la tranquillité publique	18
2.3	Les transitions	19
2.4	L'émancipation	19
2.5	La lutte contre les discriminations	20
2.6	Les enjeux transversaux	21
V.	UNE ORGANISATION CONFIRMEE	21
1-	La gouvernance	21
2-	Les moyens humains	21
3-	La programmation	22

4- Le conseil citoyen	23
5- Le suivi et l'évaluation du contrat de ville Quartiers 2030	23

ANNEXE 1 : LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES **25**

1- Ville de Saverne	25
2- Préfecture du Bas-Rhin	27
3- Communauté de communes du Pays de Saverne	28
4- Collectivité européenne d'Alsace	30
5- Région Grand Est	30
6- Académie de Strasbourg	31
7- Tribunal Judiciaire de Saverne	32
8- Caisse d'allocations familiales	32
9- France Travail	34
10- Agence Régionale de Santé	35
11- Banque des Territoires	36
12- Bailleurs sociaux : Alsace Habitat et Domial	37
13- EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi)	37

ANNEXE 2 : LE SUIVI ET L'EVALUATION QUARTIERS 2030 **39**

1- Fiche projet QPV Saverne	39
2- Tableau des indicateurs du contrat de ville	40

LES SIGNATAIRES **48**

Préambule

La politique de la ville est, selon les termes de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, « *une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.* » (Art.1^{er}, al.1 de la loi du 21 février 2014)

Politique interministérielle, elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie) et mobilise prioritairement l'ensemble des politiques de droit commun. En outre, elle dispose de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers politique de la ville. La géographie prioritaire est fondée sur le critère unique de la concentration de bas revenus au sein d'unités urbaines d'au moins 10 000 habitants.

La politique de la ville repose sur le contrat de ville qui formalise les engagements de l'État et de ses partenaires.

2.2 Les signataires du premier contrat de ville

Le contrat de ville a été signé le 8 juillet 2015 par les partenaires suivants :

- Préfecture du Bas-Rhin ;
- Ville de Saverne ;
- Communauté de communes du Pays de Saverne ;
- Conseil départemental du Bas-Rhin ;
- Région Grand Est ;
- Académie de Strasbourg ;
- Ministère de la Justice ;
- Caisse des dépôts ;
- DOMIAL et OPUS 67.

2.3 La population

En 2015, lors de l'élaboration du contrat de ville, la population du quartier était de 1 470 habitants, soit 12,5 % de la population savernoise. Depuis, elle a connu une augmentation comptant 1 567 habitants en 2018, soit 13,9 % de la population de la ville.

Un quartier jeune

Le QPV est le quartier le plus jeune de Saverne. En 2016, les moins de 25 ans y représentaient 41 % de la population, contre près de 19 % de la population municipale.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 360 élèves habitant le QPV étaient scolarisés dans les établissements du quartier : 153 élèves habitant au groupe scolaire Les Sources (maternelle et élémentaire), 64 à la maternelle des Gravières et 143 au collège Les Sources. Ils représentaient 23 % de la population totale du QPV.

On recense 54 élèves inscrits au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), en 2022-2023, qui habitent le QPV. Ce chiffre est en constante augmentation depuis sa création.

Familles

En 2018, le revenu fiscal médian mensuel des habitants du quartier était de 1 020 euros et de 1 700 euros pour l'ensemble de Saverne.

Au 31 décembre 2018, 404 foyers percevaient au moins une allocation de la Caisse d'allocations familiales, ce qui représentait 1 115 bénéficiaires (71 % des habitants du quartier).

Logement

Dans les quartiers Est, la part des logements sociaux est de 56,7 % en 2018, lorsqu'elle est 9,7 % dans le restant de la ville.

Alsace Habitat, qui détient un parc de 199 logements, et Domial, 79 logements, sont les deux bailleurs sociaux présents dans le QPV.

2.4 Focus sur l'insertion et l'emploi

Les bénéficiaires du RSA (BRSA)

La répartition des BRSA dans le QPV au 15 novembre 2023 :



Classe d'âge	Nombre
Moins de 25 ans	7
25-34 ans	17
35-44 ans	20
45-54 ans	17
Plus de 55 ans	8
TOTAL	69

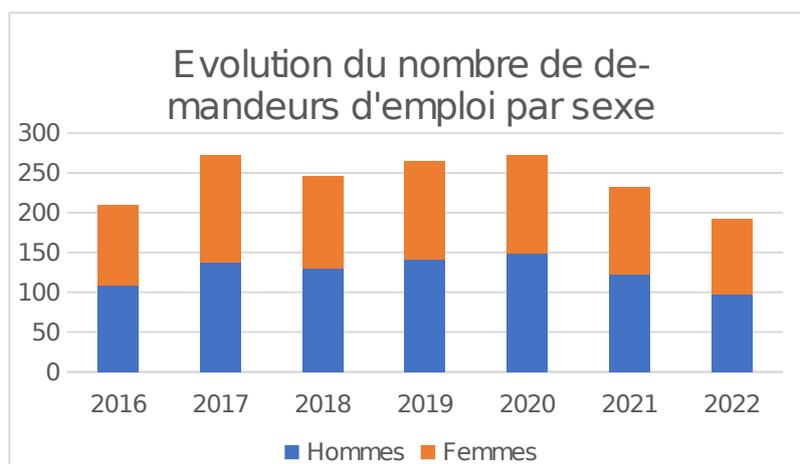
Le quartier recensait 81 bénéficiaires du RSA, en 2021. Fin 2023, ils étaient 69. Cette baisse s'explique par la sortie de la crise du COVID et le contexte récent de plein emploi.

Il est constaté une grande différence au niveau de la répartition par sexe. Plus de 60 % des BRSA sont des femmes. Cette tendance s'est inversée ces dernières années.

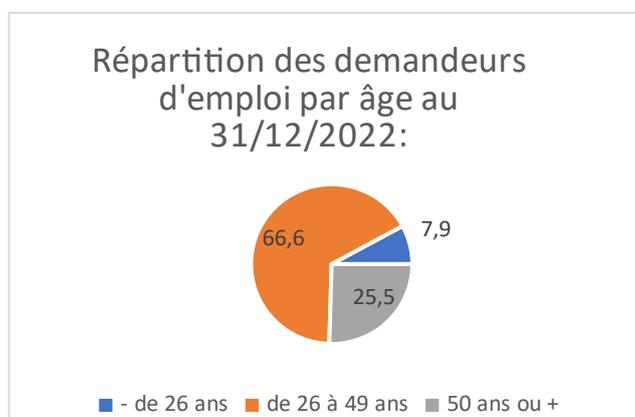
Au niveau des tranches d'âges, les 35-44 ans sont les plus représentés avec 20 bénéficiaires, fin 2023.

Les demandeurs d'emploi

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi du quartier depuis la création du QPV :



La répartition des demandeurs d'emploi par âge :

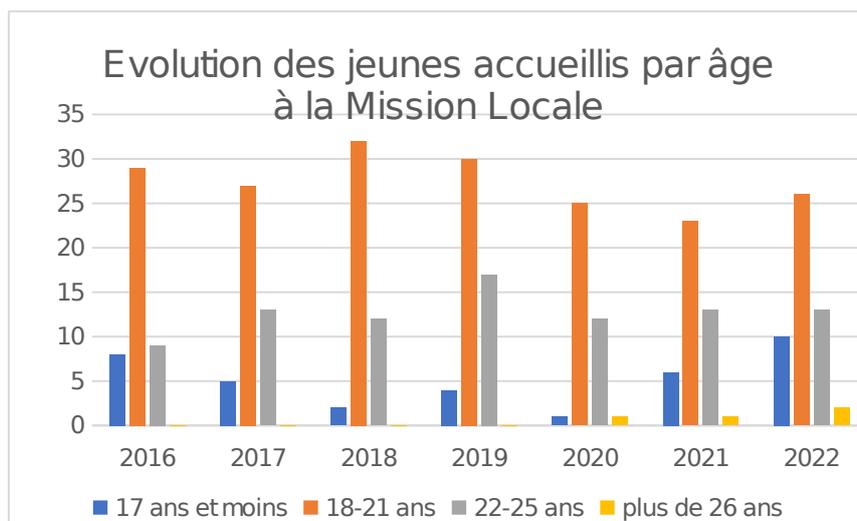
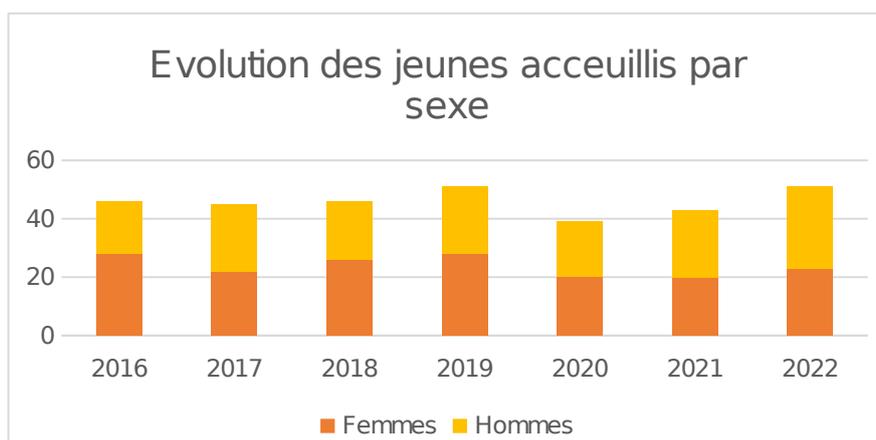


Avant la période COVID, le nombre de demandeurs d'emploi dans le quartier a augmenté, passant de 210 en 2016, à 273 en 2020. Depuis 2020, une baisse significative est observée et permet de retrouver un nombre de demandeurs d'emploi inférieur à ce qu'il était en 2016.

Lors de la signature du premier contrat, 47 % des demandeurs d'emploi du QPV étaient des femmes et 53 % des hommes.

Enfin, la répartition par âge a évolué. En effet, la part des moins de 26 ans a nettement diminué - 24,9 % en 2019 ; 17,8 % en 2023 - alors que la part des 50 ans et plus a suivi la progression inverse - 17,8 % en 2019 et 25,5 % en 2023.

La Mission Locale



Depuis 2015, le nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale a d'abord progressé, avant d'enregistrer une baisse en 2020 et en 2021, en raison de la pandémie. En fréquentation, l'année 2022 se rapproche de la période avant COVID.

La grande majorité des jeunes accompagnés par la Mission Locale sont âgés de 18 à 21 ans.

Concernant la répartition par sexe, la tendance s'est légèrement inversée au fil des années. En 2016, 59 % du public suivi étaient des femmes. Elles ne représentent plus que 45 % des jeunes reçus par la Mission Locale en 2022.

3 - Le fonctionnement du contrat de ville

Depuis sa signature en 2015, la Ville de Saverne porte la mise œuvre du contrat de ville en lien avec les partenaires signataires. L'essentiel de cette gouvernance est conservé dans ce nouveau contrat de ville et y fait l'objet d'une description au chapitre V.

II - Evaluation du Contrat de Ville 2015-2023

1 - Première phase : évaluation du contrat de ville 2015-2022

1.1 Méthodologie

L'évaluation finale du contrat de Ville, en 2022, s'est appuyée sur un comité de pilotage composé du maire de Saverne, du conseiller municipal délégué au QPV, de la directrice de cabinet du maire, du directeur de l'Action sociale et de la politique de la ville et de la cheffe de projet QPV. Il s'est réuni tous les 15 jours, de mars à septembre 2022.

Les données publiées dans les études des partenaires ont été mobilisées.

Trois questions évaluatives ont été définies en comité de pilotage :

- Dans quelles mesures le contrat de ville a-t-il permis au QPV de s'ouvrir sur le reste de la ville ?
- Dans quelles mesures le contrat de ville a-t-il permis l'amélioration du cadre de vie ?
- Dans quelles mesures les actions en faveur de l'emploi viennent-elles compléter les actions de droit commun ?

Ces questions ont été étudiées sous 3 angles : la réalisation factuelle des objectifs, le point de vue des partenaires signataires et l'avis des habitants.

La réalisation factuelle des objectifs

A partir des bilans des réunions et des programmations annuelles de la période 2015-2022, un travail de recensement des objectifs du contrat de ville a été opéré.

La consultation des partenaires et des habitants

Les réponses à ces questions évaluatives ont été recueillies au moyen d'une consultation partenariale et d'un questionnaire proposé aux habitants du QPV, au printemps 2022.

1.2 Le pilier développement économique et emploi

L'objectif du pilier « développement économique et emploi » était de renforcer les outils existants et de mettre en réseau les acteurs du développement économique et de l'emploi autour des besoins des habitants, intégrés à cette dynamique. Ce second objectif n'est que partiellement atteint, malgré un groupe de travail emploi-insertion qui s'est réuni annuellement.

Entre 2015 et 2022, 28 actions en faveur de l'emploi ont été menées dans le quartier, dont 10 financées par des crédits de la politique de la ville et 18 relevant du droit commun.

Plusieurs projets ont ciblé l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes : aide à l'emploi, à la formation, au financement du permis de conduire, etc.

D'autres projets ont permis d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches administratives afin de favoriser leur accès à l'emploi et/ou à la formation. L'évaluation du contrat de ville a permis de mettre au jour certains besoins :

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des jeunes et des femmes ;
- Lutter contre les freins à l'emploi, principalement liés à la mobilité, aux modes de garde des enfants et à la maîtrise du français ;
- Permettre aux habitants de mieux connaître les services de l'emploi présents dans le quartier, certains étant bien identifiés - la Mission Locale - et d'autres moins. La communication, tant sur la présence des services de l'emploi que sur les prestations offertes, doit être accentuée, car encore trop méconnus des habitants.

Des besoins d'actions en faveur de l'accès à l'emploi ont été identifiés par ces habitants : ateliers de rédaction de CV, préparation aux entretiens, permanence de France travail ou rencontrer des entreprises directement dans le quartier.

1.3 Le pilier cadre de vie

Deuxième pilier du contrat de ville 2015-2022, l'amélioration du cadre de vie englobe des thématiques et actions variées. Il se concentre sur l'environnement, l'animation du quartier ou le renouvellement urbain.

41 actions ont été menées entre 2015 et 2022 pour parvenir à améliorer la qualité de vie générale des habitants. Les principaux acteurs impliqués ont été les services de la Ville de Saverne, le conseil citoyen et les bailleurs sociaux.

Ce pilier a également été abordé à travers la question des animations et de la dynamique de quartier. Ainsi, 49 animations ont contribué à le rendre plus agréable à vivre, parmi lesquelles la fête de quartier ou les animations du CSC.

Un des objectifs en 2015, en lien avec le réaménagement de la rue Ruth, était de renforcer la présence des partenaires dans ce secteur. Il est atteint grâce aux animations mises en place par le CSC et le service famille de la Ville de Saverne, complétant le travail du PRE, les permanences du maire de Saverne ou celles du CIDFF.

Enfin, le lancement de la navette E-Lico, en juin 2021, a permis de relier le quartier au reste de la ville. Dorénavant, les habitants du quartier ont un accès facilité aux soins, aux commerces, entreprises, services administratifs ainsi qu'à la gare.

1.4 Le pilier cohésion sociale

Le premier objectif de ce pilier a été l'ouverture du QPV au reste de la ville. Ouverture à double sens pour créer de la mixité sociale : en mettant en place des actions dans le quartier afin d'y faire venir les habitants du reste de la ville et en organisant des actions en centre-ville en incitant les habitants du quartier à s'y rendre. Aujourd'hui, deux tiers des habitants du quartier, surtout les jeunes, disent se déplacer au centre-ville de manière régulière.

Le pilier cohésion sociale a pour autres objectifs de créer du lien social et de lutter contre les discriminations, sous toutes leurs formes : sexisme, racisme et préjugés ethniques ou religieux, différences sociales et économiques, etc.

42 actions ont été menées dans le cadre de ce pilier. La bibliothèque municipale et le CSC ont, par exemple, développé l'accès à la culture au moyen d'ateliers proposés dans le QPV.

L'ouverture du quartier sur la ville s'est également traduite par le développement du sport. De nombreux projets et actions organisés par les clubs sportifs de la ville ont donné aux jeunes du quartier l'opportunité de découvrir de nouvelles pratiques, de s'engager dans une dynamique de projet et d'élargir leurs cercles de relations.

Malgré les actions menées depuis 7 ans, l'évaluation du contrat de ville révèle que l'image du quartier reste peu positive aux yeux des habitants du reste de la ville, notamment du fait d'incivilités récurrentes dans une partie du QPV.

2 - Deuxième phase : poursuite de la consultation des partenaires et des habitants en 2023

2.1 Cadrage et méthodologie

La participation citoyenne constitue un enjeu fondamental pour la contractualisation 2024-2030. En mars 2023, le ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, déclare que « *chaque contrat de ville va être coconstruit avec les habitants* ».

Dans la circulaire du 15 mai 2023, le ministre délégué engage une grande concertation dans le cadre du plan « Quartiers 2030 », une ambition prioritaire du Président de la République. Elle doit permettre aux habitants des QPV d'être pleinement acteurs de l'élaboration des nouveaux contrats de ville.

Pour cela, ils sont invités à participer aux rencontres organisées dans leurs quartiers, à exprimer leur avis et à formuler des recommandations face aux difficultés qu'ils rencontrent, bases de l'élaboration du contrat de ville « Quartiers 2030 ».

A Saverne, cette concertation est marquée par les étapes suivantes, en 2023 :

- 3 juillet : réunion de consultation des différents partenaires du contrat de ville ;
- 7 juillet : réunion de consultation du conseil citoyen ;
- 8 juillet : consultation des habitants durant la fête de quartier - stand de présentation de la politique de la ville et recueil de paroles ;
- Juillet/Août : enquête auprès des habitants pour évaluer leur perception du quartier, la connaissance des actions qui y ont été menées et leurs besoins.

2.2 La consultation des partenaires

Une réunion interacteurs s'est déroulée le 3 juillet, avec la participation de 22 partenaires impliqués dans le contrat de ville, dont les porteurs de projets et financeurs.

Les objectifs étaient de présenter les enseignements de l'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022, de communiquer sur la nouvelle contractualisation et d'identifier les enjeux à inscrire dans le contrat « Quartiers 2030 ».

Les travaux se sont déroulés sous forme de trois ateliers :

Atelier « Cadre de vie »

À partir de la question « *Quels sont, pour vous, les enjeux du quartier en termes de cadre de vie, de tranquillité publique et de sécurité, d'espaces verts et d'espaces publics ?* »

Enjeux dégagés :

- Sécurité / Tranquillité publique. Il a été principalement question de la présence des voitures ventouses et épaves et de la sécurité routière
- Incivilités, marquées par un problème de propreté, notamment sur le secteur Ruth, un manque de poubelles et des demandes de caméras de protection
- Accessibilité/mobilité : certains équipements – local pour les jeunes à l'Ilot du Moulin, équipements sportifs du Haut-Barr – et la forêt sont trop éloignés du quartier. Les habitants ne peuvent donc pas y accéder ;
- Aménagements à optimiser, tels que des parkings à proximité des écoles, végétaliser l'école des Sources, installer plus de bancs, tout en travaillant les risques de nuisances sonores, les squats, etc

Atelier « Autres enjeux rencontrés par les habitants »

À partir de la question « *Quels sont pour vous, les enjeux que rencontrent les habitants dans leur quotidien en termes d'éducation, de santé, d'emploi, d'insertion, d'accès aux droits et aux services, de culture et de loisirs, de sports... ?* »

Enjeux dégagés :

- Besoin d'un local aux Gravières dans lequel les jeunes pourront développer des actions, s'y retrouver sans perturber les riverains. Le recours à une association chargée de son animation est indispensable pour en assurer la bonne gestion et accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets ;
- Manque de moyens d'aller vers : Renforcer les moyens humains pour accompagner les habitants dans le cadre de leurs démarches administratives, d'accès aux soins et aux services ;
- Mieux diffuser les informations aux habitants, notamment concernant les différentes permanences - maire, CIDFF, etc. ;
- Améliorer la communication entre les partenaires ;
- Agir pour permettre une meilleure accessibilité à l'existant : continuer de travailler sur l'intégration, l'insertion et l'apprentissage du français, notamment auprès des femmes.
- Mettre en place des projets sur la parentalité et travailler la dimension intergénérationnelle des projets ;
- Le maintien des actions apportant une plus-value aux habitants du QPV est sollicité : les ateliers sociolinguistiques (ASL), le programme de réussite éducative (PRE), le CLAS, la tournée des quartiers, les ateliers de sport, les ateliers pour les familles et la fête de quartier.

Atelier « Participation citoyenne »

À partir de la question « *Comment faire en sorte que le contrat de ville réponde aux attentes et aux besoins des habitants ? Comment (mieux) mobiliser les habitants (dans le cadre du conseil citoyen et au-delà) ?* »

Enjeux dégagés :

- Un conseil citoyen actif mais à développer et faire connaître des habitants du QPV, en lien avec le CSC qui en assure l'animation ;
- Une nécessaire articulation entre les différents espaces de participation qui s'adressent, pour partie, aux mêmes publics mais avec des objectifs et/ou des modalités d'interventions différentes (liens entre les conseils de quartiers et le conseil citoyen, mais aussi entre la commission jeunesse et le conseil municipal des jeunes) ;
- Une participation thématique pour répondre aux enjeux du quotidien et dans laquelle les habitants pourraient s'investir en fonction de leurs disponibilités et besoins, autour d'actions rassemblant habitants et partenaires du contrat de ville. Ainsi, le pouvoir d'agir des habitants serait stimulé et la baisse de participation, constatée depuis la crise sanitaire, enrayerée ;
- Une attention spécifique sur le public éloigné des instances de participation doit être portée ;
- Les moyens pour soutenir la participation des habitants doivent être maintenus, voire accrus pour ce qui concerne la démarche « d'aller vers ». Un travail de réflexion relatif aux modalités de soutien à la participation et aux actions portées par les habitants doit être engagé, la logique d'appels à projets n'étant pas adaptée.

2.2 La consultation du conseil citoyen

La consultation des membres du conseil citoyen s'est déroulée le vendredi 7 juillet 2023 au centre socio-culturel des Gravières, en présence de Madame LEHEILLEIX, sous-préfète en charge de la politique de la ville et de 12 membres du conseil citoyen.

Acteur placé au cœur de la politique de la ville par la loi Lamy, le conseil citoyen a pour vocation de favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires dans la construction, le suivi et l'évaluation des actions qui y sont menées.

Ce travail de concertation citoyenne s'est organisé autour de trois questions.

Question 1 : « Que faudrait-il améliorer pour permettre un meilleur avenir pour vos enfants, les jeunes du quartier, dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la santé, etc ? »

La proposition du conseil citoyen reprend l'idée d'un local pour les jeunes évoquée lors de la concertation des partenaires.

La difficulté de recherche de lieux de stage pour les jeunes a été exprimée. Un renforcement du réseau des acteurs du QPV, ainsi que de l'accompagnement aux jeunes dans leurs démarches sont indispensables.

Pour les plus jeunes, les problèmes de modes de gardes et d'activités sont soulevés. Les modes de gardes sont insuffisants et il existe peu d'activités pour les plus jeunes (0-6 ans). Une réflexion avec la CAF sur des modes de garde alternatifs est à mener.

Enfin, autour de la question du respect des jeunes et des valeurs républicaines, l'idée est de les promouvoir par le sport pour ses valeurs.

Question 2 : « Que faudrait-il pour vivre mieux dans votre quartier ? Et votre ville ? Autour des enjeux de cadre de vie, de tranquillité, de sécurité, »

Le verdissement du QPV figure parmi les attentes des membres du conseil citoyen : plantation d'arbres, plus d'espaces verts, notamment autour des écoles.

Des problèmes de sécurité routière font également l'objet de débats : difficultés de stationnement et absence de traçages devant les écoles rendent dangereux la cohabitation des voitures, des deux roues et des piétons.

Enfin, le problème récurrent et spécifique à la rue Ruth de tri des déchets et des incivilités a été soulevé. Malgré des actions de sensibilisation des services de la ville, des actions de prévention du conseil citoyen et les efforts réalisés par le bailleur social, les incivilités - non-tri des déchets, dépôts quotidiens d'encombrants en bas des immeubles et vandalisation des installations faites par DOMIAL – perdurent. Il est proposé de recourir aux services d'un gardien, d'installer des caméras de surveillance et de réactiver le portique automatique.

Question 3 : « Comment imaginez-vous votre quartier en 2030 ? » (Animation photolangage) :

Les réponses apportées à cette question font la synthèse de celles des deux précédentes.

2.3 La consultation des habitants

A la fête de quartier

Lors de la fête de quartier, qui s'est tenue le samedi 8 juillet 2023 à l'école Les Sources, un stand était tenu par le délégué de la Préfète et la cheffe de projet de la politique de la ville afin de récolter la parole des habitants du QPV et dégager les enjeux pour ce quartier.

Les points satisfaisants :

- La plupart des habitants sont satisfaits de la proximité du quartier avec certains services – écoles -, équipements sportifs ou culturels - piscine, cinéma – et espace de convivialité – city stade et aire de jeux. La navette rend accessible ceux plus éloignés, tel que l'hôpital ;
- L'ensemble des activités proposées à destination des jeunes et des familles notamment par le CSC sont également très appréciées.

Les points à consolider :

- Le manque de bancs et de tables de pique-nique devant les immeubles et aux aires de jeux est souvent relevé. La rénovation des équipements à l'aire de jeux au quartier des Sources est également souhaitée. Le manque d'espaces ombragés est signalé par les habitants ;

- De nombreux problèmes concernant la sécurité routière sont également exprimés : stationnement devant les écoles, dangerosité pour les piétons et les cyclistes aux heures de pointe sur les routes et les trottoirs et enfin la vitesse excessive des véhicules ;
- Enfin, le dernier point de mécontentement concerne les problèmes de relations entre habitants dus au bruit dans les immeubles et à l'extérieur, ainsi que ceux liés à la respect des parties communes - encombrants en bas des immeubles, entrées vandalisées.

En complément des besoins exprimés dans les points à consolider, des femmes résidant dans le QPV ont demandé un réel parcours de français langue étrangère (FLE) allant au-delà de l'initiation, afin qu'elles puissent mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Questionnaire

La Ville de Saverne a élaboré un questionnaire à destination des habitants du QPV pour recueillir leur perception du quartier, récolter leurs besoins et leurs attentes. Cet outil avait aussi pour but d'évaluer la connaissance et la satisfaction des activités et des services proposés dans le quartier.

L'un de ses objectifs, partiellement atteint, était de récolter la parole des habitants qui ne s'expriment généralement pas.

Cette enquête a duré 2 mois, durant l'été 2023. 121 habitants y ont répondu.

Le profil des répondants correspond imparfaitement à celui des habitants du quartier. Certaines catégories d'âge sont surreprésentées, d'autres au contraire étant sous-représentées.

Perception du quartier

Les nuages de mots ci-dessous rendent compte ces perceptions du quartier :



L'analyse du questionnaire laisse apparaître que le quartier est globalement perçu positivement par ses habitants, de façon plus marquée dans le secteur des Gravières. La notion de bruit est la plus citée dans les aspects les moins positifs.

Les besoins recueillis dans cette enquête correspondent à ceux exprimés lors des précédentes phases de la concertation citoyenne. De façon approfondie, les indicateurs suivants peuvent être dégagés, concernant :

La connaissance des activités proposées par le centre socio-culturel

58 % des personnes ayant répondu indiquent participer aux activités proposées par le CSC. Le futsal, l'animation enfance, le café des parents et le périscolaire sont celles auxquelles les habitants adhèrent le plus. *A contrario*, les ateliers autour de la parentalité, parole de femmes, les projets jeunes et les vacances apprenantes sont peu connues.

Connaissance des services et actions des partenaires

Globalement, il y a un enjeu à améliorer la connaissance des services existants, comme le pôle APSA ou le LAEP, dans une optique d'optimisation de la fréquentation par des publics cibles.

Participation à la vie du quartier

Les personnes rencontrées sont peu nombreuses à souhaiter s'impliquer dans la vie du quartier. 63 % d'entre elles disent ne pas vouloir ou pouvoir y participer. Si ce positionnement touche toutes les tranches d'âge, il est plus marquant parmi les 15-17 ans. 23 % des sondés disent vouloir « simplement » participer à des activités, quand 12 % sont intéressés pour apporter leurs avis. Seulement 7 % sont prêts à consacrer du temps aux autres et 4 %, enfin, souhaiteraient intégrer le conseil citoyen.

A la question de savoir comment ils voudraient être informés sur ce qui se passe dans le quartier, 50 % demandent que l'information soit diffusée par affiches ou flyers. 41 % sollicitent une information à travers les réseaux sociaux et 37 % par le « bouche-à-oreille ».

Six thématiques se détachent particulièrement dans les priorités des habitants (nombre de réponses pour chaque proposition d'action).

Accès à l'emploi (39)

- Mieux accompagner les jeunes et les femmes (25)
- Renforcer les liens avec les entreprises (12)

Accès à la santé (34)

- Développer l'accès aux soins (12)
- Prendre en compte les addictions (7)
- Renforcer la protection maternelle et infantile (5)
- Renforcer le sport-santé (5)

Environnement et cadre de vie (52)

- Propreté du quartier (27)
- Aménager de nouvelles structures (ateliers sport, bancs et tables, points d'eau, etc.)
- Ouverture de commerces et d'une épicerie solidaire (7)

Sécurité routière et tranquillité publique (51)

- Réguler la vitesse de circulation (31)
- Accroître les places de stationnement (10)
- Lutter contre les incivilités du quotidien (5)

Actions en faveur de la mobilité (37)

- Meilleur cadencement des transports en commun (10)
- Améliorer les possibilités d'usage des mobilités douces (pistes cyclables, etc.) (9)

Lutte contre les discriminations (27)

- Harcèlement scolaire (9)
- Racisme (11)
- Egalité homme/femme (7)

III - ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

1 - La confirmation de la géographie des Quartiers est

Le décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville confirme la présence des Quartiers est. La cartographie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Les critères de définition d'un QPV sont restés inchangés. Il s'agit d'un quartier d'au moins 1 000 habitants dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisé par un

« décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

2 - Le cadrage de l'Etat

Il s'inscrit dans les principes posés dans la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Un nouveau contrat de ville est signé pour la période 2024-2030 « recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants », selon la circulaire du 31 août 2023 fixant le calendrier d'élaboration suivant :

- Octobre 2023 : fin de la consultation des habitants et des acteurs ;
- Décembre 2023 : publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Au plus tard le 31 mars 2024, conclusion des contrats de ville 2024-2030.

Le contrat de ville « Quartiers 2030 » doit répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer une réponse de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.

Conformément aux directives ministérielles, le contrat de ville fera l'objet d'une « actualisation en 2027, pour ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années ».

Il vise à soutenir des projets « identifiés par les habitants lors des concertations » mais également « par des acteurs publics ou privés implantés localement sur le territoire ».

Ces projets sont financés par une pluralité d'acteurs : l'Etat et ses opérateurs, les collectivités, la Banque des Territoires, les bailleurs sociaux et « des investisseurs privés ». Les préfets veillent à prévoir un « financement majoritaire par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs » (CPO), avec un « objectif de 50 % du total pour ces enveloppes pluriannuelles ».

Ces nouveaux contrats de territoire doivent ainsi se traduire en « projets de quartier » avec des enjeux resserrés.

La circulaire du 31 août 2023 appelle aussi à « davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté » qui ne s'inscrivent pas dans le périmètre du QPV. Un montant maximal de « 2,5 % de l'enveloppe départementale du programme 147 » est consacré à ces soutiens, chaque financement devant s'inscrire dans le cadre d'un contrat de ville.

Si les piliers du contrat de ville 2014-2023 ne sont pas reconduits, l'État a mis en avant 5 priorités au niveau national :

- L'emploi (formation, insertion, emploi et entrepreneuriat) ;
- Les transitions (santé, numérique, écologie) ;
- L'émancipation (citoyenneté et valeurs républicaines, réussite éducative, sport, culture) ;
- La sécurité ;
- La lutte contre les discriminations (origine, handicaps, sexe, religion, orientation sexuelle, apparence physique).

Il s'agit donc d'élaborer des contrats avec des priorités resserrées qui articulent les attentes et besoins des habitants et les priorités nationales.

IV - LES ENJEUX 2024-2030

1 - Méthodologie

La fixation des enjeux 2024-2030 est le fruit d'un travail partenarial engagé en 2022 et 2023. Un comité de pilotage a permis de guider et de suivre toutes les étapes de construction et de formalisation de ces enjeux.

Après avoir traité et analysé les conclusions de l'évaluation finale de 2022 ainsi que l'ensemble des consultations de 2023, ce comité de pilotage a priorisé les objectifs, par grands enjeux. Une présentation de ces nouvelles orientations a été validée par le maire de Saverne puis par la préfète déléguée à l'égalité des chances.

Enfin, ces enjeux et objectifs ont été portés à la connaissance des partenaires lors d'une réunion ayant permis de les enrichir et d'apporter des précisions quant aux modalités de mise en œuvre d'actions concrètes.

2 - Les enjeux

2.1 L'emploi

L'emploi reste une préoccupation prioritaire au terme du premier contrat de ville.

Un des préalables de cette nouvelle contractualisation est le maintien des permanences et des moyens humains existants dans l'accompagnement à l'insertion et l'emploi, en poursuivant l'ensemble des dispositifs et des actions qui s'inscrivent dans une dynamique « d'aller vers ».

L'accompagnement des habitants du quartier à l'insertion professionnelle est réalisé par plusieurs partenaires présents dans le quartier, dont :

- La Mission Locale de Saverne ;
- Le CIDFF qui accompagne les femmes du quartier par le biais de l'action « BAIE » favorisant l'emploi, l'accès à la formation et à l'entrepreneuriat ;
- Le Greta Nord Alsace et le CSC qui organisent des ateliers d'apprentissage de la langue française, notamment dans une perspective d'insertion professionnelle ;
- L'adulte relais emploi/insertion.

Afin de poursuivre ce travail, il conviendra de répondre aux préoccupations propres aux jeunes : comment les accompagner de l'école à l'emploi, comment les former, comment leur donner le goût de l'engagement ou encore comment faire le lien avec les réalités économiques du territoire.

De la même façon, l'effort sera porté pour lever les freins à l'employabilité des femmes : apprentissage du français, garde des enfants, mobilité, etc.

Les objectifs fixés sont de :

- Favoriser les orientations professionnelles en lien avec les réalités économiques territoriales :
En orientant les jeunes vers des formations à des métiers localement en tension et en organisant des actions spécifiques en partenariat avec les acteurs de l'emploi et les entreprises ;

En travaillant sur les représentations des jeunes sur les métiers en tension ;
En valorisant les emplois francs auprès des entreprises du territoire.

- Mieux identifier les demandeurs d'emploi et leurs besoins pour mettre en place des actions spécifiques :
En réalisant un diagnostic de la typologie des demandeurs d'emploi du QPV pour mieux affiner et individualiser les parcours et tendre vers un projet d'accompagnement global ;
En travaillant en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, notamment à travers le service public de l'emploi local.
- Agir et lutter contre les freins à l'emploi :
En favorisant les déplacements doux ainsi que les moyens de transport collectif ;
En réalisant un diagnostic des besoins et de l'efficacité de l'offre en termes de mode de garde et de cours de français.
- Mettre en place un partenariat renforcé avec les établissements scolaires pour :
Développer très tôt la culture de l'entrepreneuriat en favorisant, par exemple, des initiatives de types « junior entreprise » ;
Développer l'alternance en faisant découvrir des métiers aux jeunes et en créant des partenariats entre les établissements scolaires et les entreprises locales.

2.2 La sécurité et la tranquillité publique

En matière de sécurité et de tranquillité publique, les principaux constats et besoins concernent des problèmes de sécurité routière et d'incivilités.

La problématique de la sécurité routière touche l'ensemble de la Ville. Les objectifs de sensibiliser à la sécurité routière, y compris dans le cadre des mobilités douces, et de limiter la vitesse des véhicules ainsi que de travailler sur les espaces publics et les abords des équipements pour assurer une sécurité optimisée seront réalisés dans le cadre d'actions de droit commun.

Les objectifs fixés sont de :

- Valoriser la notion de « respect » dans les projets afin de lutter contre les incivilités (objectif transversal avec celui de « cultiver et entretenir les valeurs républicaines » de l'enjeu des émancipations) :
En travaillant avec l'ensemble des partenaires et les habitants du quartier pour permettre une meilleure cohabitation entre ces derniers (problèmes de voisinage, nuisances sonores, problèmes des déchets et manque de propreté) et ainsi favoriser le vivre ensemble ;
En sensibilisant et en accompagnant les jeunes, par exemple, par le biais du sport ;
En travaillant au rapprochement entre les jeunes et les forces de l'ordre ;
En mettant en œuvre un programme d'aménagement des exclusions scolaires avec l'appui du CSC, en lien avec le CLPSD.

L'objectif transversal en lien avec la lutte contre les discriminations et l'émancipation vise à prévenir les radicalisations :

En mettant en place des projets de prévention au collège et au CSC sur la thématique de la laïcité ;
En travaillant avec les acteurs du terrain qui accompagnent les jeunes et détectent les comportements pouvant donner lieu à des processus de radicalisation ou de repli communautariste.

2.3 Les transitions

Sont concernées, non seulement la transition écologique mais également les mutations démographiques, énergétiques, ou encore numériques auxquelles font face les quartiers prioritaires, avec des enjeux socio-économiques qui conduisent à adapter l'action publique.

Les objectifs fixés sont de :

Sur le plan de l'écologie :

- Résoudre les difficultés liées au tri des déchets en poursuivant une réflexion avec les habitants autour des enjeux de propreté, en renforçant la collaboration avec le conseil citoyen, les bailleurs sociaux, le SMICTOM et les partenaires locaux afin de résoudre cette problématique ;
- Sensibiliser les jeunes et les familles à la nature et au développement durable :
En poursuivant les projets du CSC ainsi que ceux de l'équipe du PRE ;
En continuant de porter les projets de sensibilisation à la nature réalisés dans les deux écoles primaires ;
En donnant à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de jardiner en créant, par exemple, un jardin partagé au quartier.

Sur le plan de la santé :

- Favoriser la santé par des actions de prévention et l'amélioration de l'accès aux soins :
En mettant en place des actions de prévention sur des thématiques spécifiques telles que le sport santé, la santé mentale, la prévention des addictions etc. ;
En informant au mieux les familles sur l'accès aux soins en s'appuyant sur la référente famille du CSC et les partenaires concernés (Pôle APSA, UTAMS, PETR...).

Sur le plan du numérique :

- Accompagner les familles et les seniors à la transition numérique :
En maintenant les permanences France services misent en place en 2023 ;
En se donnant les moyens humains d'aller vers et d'accompagner les seniors.

Enfin, la Ville de Saverne mobilise les actions de droits commun afin de :

- Développer davantage les mobilités douces dans le quartier et l'accès aux équipements municipaux, en réalisant un diagnostic des besoins à l'échelle de la ville sur la question des deux roues et/ou en déployant la navette E-Lico ;
- Poursuivre l'aménagement du quartier et créer de nouveaux espaces de convivialité ;
- Engager la végétalisation des écoles en expérimentant l'école du dehors, en développant des activités de jardinage, et plus globalement en sensibilisant les élèves à la biodiversité.

2.4 L'émancipation

Pour répondre à cet enjeu, il est décidé de maintenir les moyens et les actions ayant fait leur preuve dans le domaine éducatif en particulier (PRE, CLAS), tout en développant des actions de soutien à la parentalité.

Les actions valorisant l'engagement des habitants, en particulier celui des femmes et des jeunes, sont recherchées.

Les objectifs fixés sont de :

- Cultiver et entretenir les valeurs républicaines, à chaque fois qu'elles pourront être intégrées dans les projets des partenaires et en travaillant sur le « vivre ensemble » dans l'ensemble des projets ;
- Informer et sensibiliser les femmes sur leurs droits :
En menant des projets de sensibilisation dès le plus jeune âge sur l'égalité femmes/hommes en partenariat avec le CIDFF, le CSC, l'équipe du PRE, etc. ;
En mettant à disposition des habitants l'information nécessaire à l'exercice des droits des femmes, dans les domaines de la vie personnelle, familiale et sociale ;
En luttant contre les violences intrafamiliales et en œuvrant à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère familiale ;
En formant les professionnels sur la question des violences intrafamiliales et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Accompagner les femmes dans leur intégration sociale en poursuivant notamment les ateliers organisés par le service famille du CSC ;
- Créer des temps d'expression et de parole des hommes pour les responsabiliser et les impliquer davantage dans la parentalité ;
- Déployer un projet global autour de la maîtrise du français ;
- Soutenir le conseil citoyen et conforter sa place par le maintien du budget et de son accompagnement ;
- Garantir au plus grand nombre d'habitants la possibilité de participer à la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville ;
- Accompagner et valoriser l'engagement des habitants du quartier en créant un lieu de rencontre et de convivialité avec et pour les jeunes dont le fonctionnement sera garanti ;
- Favoriser l'émancipation des jeunes par le sport et la culture en poursuivant les projets avec les associations et les services sportifs et culturels de la ville.

2.5 La lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations reste une préoccupation majeure du contrat de ville.

Les objectifs fixés sont de :

- Lutter dès le plus jeune âge contre les discriminations : origine, sexe, âge, religion, orientation sexuelle, apparence physique, handicap. Cet objectif est à travailler en lien avec l'objectif de « cultiver et entretenir les valeurs républicaines », ainsi que celui de « lutter contre les incivilités et valoriser la notion de respect » :
En travaillant et en formant l'ensemble des partenaires sur cette thématique ;
En favorisant le vivre ensemble dans chaque action et chaque projet ;
En sensibilisant les enfants, par exemple, par le biais d'ateliers de sensibilisation dans les écoles.
- Favoriser les mixités - sociales, culturelles, générationnelles, de genre, etc. - dans les projets :
En permettant aux habitants de s'ouvrir au reste la ville ;
En valorisant les actions menées dans le quartier auprès de la population savernoise et en l'invitant à y participer.

2.2 Les enjeux transversaux

En complément aux cinq enjeux exposés ci-dessus, il apparaît nécessaire de répondre à des enjeux transversaux.

Les objectifs fixés sont de :

- Se donner les moyens humains afin « d'aller vers » et « accompagner vers » dans une logique d'accès aux droits :
En améliorant la communication entre les acteurs par la mise en place de temps de travail commun pour une meilleure interconnaissances des actions ;
En renforçant l'information en direction des habitants sur l'existant ;
En poursuivant les permanences du maire de Saverne et celles de France Services.

V - UNE ORGANISATION CONFIRMEE

1 - La gouvernance

La gouvernance du contrat de ville 2024-2030 reprend l'essentiel de l'architecture qui a prévalu jusqu'en 2023.

Le comité de pilotage

Instance décisionnelle unique pour le contrat de ville et le Programme de réussite éducative (PRE), il est coprésidé par le préfet délégué à l'égalité des chances et le maire de Saverne. Il réunit une fois par an l'ensemble des signataires du contrat de ville qui valident son processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation, en aval du travail du comité technique.

Le comité technique

Le comité technique est composé des techniciens de l'État, des collectivités, institutions et organismes signataires qui assurent d'un point de vue technique la mise en œuvre du contrat de ville et son suivi. Il instruit les demandes de subventions de la programmation annuelle et prépare le comité de pilotage. Il est précédé par une rencontre entre les porteurs de projets et les financeurs qui prennent alors connaissance des projets. Il se réunit en deux temps : un temps dédié au PRE et un temps dédié aux autres projets.

Les groupes de travail

Des groupes de travail thématiques seront mis en place, à partir de 2024, afin d'animer le réseau de partenaires et de développer de nouveaux projets.

2 - Les moyens humains

La mise en œuvre du contrat de ville mobilise un certain nombre de moyens humains.

Le chef de projet de la politique de la ville

Sous l'autorité du directeur de l'Action sociale et de la politique de la ville, il a en charge l'animation de la démarche partenariale, le pilotage stratégique, la conduite opérationnelle et le suivi-évaluation du contrat de ville. Il assure également la gestion technique de la programmation annuelle et accompagne l'animatrice du conseil citoyen. Il a également en charge le suivi du Programme de réussite éducative en étroite collaboration avec le coordinateur du programme. Enfin, le chef de projet anime et coordonne le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la Ville de Saverne.

L'équipe du Programme de réussite éducative

Son objectif est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un

environnement favorable à leur développement. Elle se compose d'un coordinateur et référent de parcours à temps plein, un référent de parcours à mi-temps et un vacataire réalisant 7 heures par semaine.

Une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) composée de représentants de l'Education nationale, de la Collectivité européenne d'Alsace, du CCAS et du CSC se réunit mensuellement. Depuis sa création en 2016, le PRE a accompagné 164 jeunes, principalement pour du soutien à la scolarité, à la socialisation et à l'ouverture culturelle.

L'adulte-relais emploi-insertion

Il est chargé, avec le soutien des partenaires du territoire, d'entrer en relation avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi pour les mettre en lien avec la Mission Locale et France travail. Ce poste a été créé en début d'année 2019. En 2022, l'adulte relais emploi-insertion a suivi 39 jeunes, en coopération étroite avec la Mission Locale.

L'adulte-relais tranquillité publique

Il veille au bon climat social du quartier et de sensibiliser les habitants aux problèmes liés à la délinquance. Ses actions sont également multiples : il contribue au bon vivre ensemble des habitants du quartier, à la promotion de la citoyenneté, de la laïcité et à la construction de projets collectifs. Il participe au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Ce poste, créé fin d'année 2018, permet d'apaiser les échanges avec les habitants du quartier.

3 - La programmation

La programmation du contrat de ville est rythmée par un appel à projets annuel. Ouvert en fin d'année, il retient en moyenne 25 projets différents. Les 2/3 de ces projets sont déposés par les services de la ville : CSC, service des sports, bibliothèque municipale et PRE. Le reste des projets sont déposés par des partenaires : CIDFF, GRETA Nord Alsace, club de boxe, club d'escrime, etc.

D'autres appels à projets sont également proposés en cours d'année, tels que « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne » ou l'appel à projets de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

L'appel à projets annuel est maintenu avec une nouvelle mesure de « souplesse » concernant les conventions pluriannuelles d'objectifs. En effet, 50 % minimum des subventions devront s'inscrire dans des CPO, afin de donner une meilleure visibilité aux acteurs. Celles-ci devront, par ailleurs, viser prioritairement des associations implantées localement, notamment les petites associations, et « assurer un réel effet de levier en maximisant les cofinancements publics et privés ».

Le contrat de ville fera l'objet d'une « actualisation » en 2027, pour « ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années ». Cela pourra permettre de faire évoluer les objectifs en fonction des demandes et des besoins des habitants et des partenaires.

La circulaire du 31 août 2023, appelle aussi à « davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté » qui ne s'inscrivent pas dans le périmètre du QPV sur un montant maximal de « 2,5 % de l'enveloppe départementale du programme 147 ». Cette ouverture

laisse la possibilité d'étendre le champ d'action de la politique de la ville sur d'autres secteurs de Saverne.

Les animations hebdomadaires mises en place par les services de la Ville se poursuivent. Les permanences tenues par les partenaires extérieurs au sein du quartier sont elles aussi maintenues et continuent à être soutenues.

Enfin, il convient d'enrichir les partenariats afin de développer de nouvelles actions en lien avec les enjeux du contrat de ville « Quartiers 2030 ».

4 - Le conseil citoyen

Composé de 12 habitants du quartier et de 3 représentants associatifs, le conseil citoyen est actif depuis 2015. Il a pour mission de représenter les habitants du QPV au sein des différentes instances du contrat de ville. Il se réunit une fois par mois et occasionnellement, lors d'événements ayant lieu dans le quartier. Il joue un rôle d'animation du quartier – fête de quartier, tournée des quartiers, nettoyage du quartier – et participe aux projets d'amélioration du cadre de vie. Le conseil citoyen communique également auprès des habitants sur le contrat de ville.

L'animation du conseil citoyen est assurée par la référente famille du CSC qui intervient au quotidien auprès des familles du quartier.

Son subventionnement a pour objectif :

- De l'accompagner dans ses travaux et de l'impliquer davantage dans tous les processus d'information et de validation des projets impactant les quartiers Est ;
- De lui permettre de bénéficier de formations telles que les gestes de premiers secours, la prise de parole, la gestion des conflits, etc. ;
- De participer à différents événements de la ville - La Savernoise, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la semaine d'information sur la santé mentale, etc. - et du quartier - Fête de quartier ou nettoyage de printemps.

Un des enjeux de contrat de ville 2024-2030 est de continuer à soutenir le conseil citoyen et conforter sa place par le maintien du budget qui lui est alloué. Cette instance de consultation des habitants a fait ses preuves depuis 2015 mais les modalités de fonctionnement seront, si nécessaire, retravaillées pour les faire évoluer (nombre de membres, modalités de nomination, etc.). Il conviendra de poursuivre son accompagnement vers une autonomie renforcée.

5 - Le suivi et l'évaluation du contrat de ville Quartiers 2030

Le suivi et l'évaluation du contrat de ville mesureront les résultats et les impacts des actions menées. Ils seront réalisés tout au long de l'année dans le cadre d'instances dédiées, à savoir :

- Réunion mensuelle du comité de coordination ;
- « Café des partenaires », pour partager les actualités et renforcer les liens entre acteurs du QPV ;
- Réunion de bilan annuelle, avant le lancement de l'appel à projets ;
- Réunion annuelle des porteurs et des financeurs ;
- COTECH annuel du QPV et du PRE ;
- COPIL QPV annuel.

La coordinatrice du PRE transmet un tableau de bord mensuel au chef de projet.

Pour leur part, les adultes relais communiquent au chef de projet un tableau trimestriel de leur activité.

La coordinatrice du PRE et les adultes relais présentent également leur bilan annuel au comité de coordination.

Concernant l'évaluation des actions menées par les partenaires, le chef de projet rencontre l'ensemble des porteurs :

- En amont du projet afin d'en vérifier l'adéquation avec les objectifs du contrat de ville ;
- En cours d'année, afin de faire un point d'étape sur la mise en œuvre de l'action et décider des ajustements nécessaires ;
- En fin d'exercice, afin d'examiner le bilan de l'action.

Le chef de projet tient à jour un tableau de suivi des indicateurs de réussite, à partir de l'ensemble des bilans communiqués.

Le délégué du préfet pour les QPV et la DDETS est associé à chaque des instances et étapes du suivi et de l'évaluation du contrat de ville.

ANNEXE 1

Les engagements des signataires

Ville de Saverne

La Ville de Saverne intervient dans les quartiers Est, dans le cadre de ses compétences communales, et plus particulièrement dans la mise en œuvre de :

- L'action sociale et familiale (CCAS, CSC, soutien aux associations caritatives, périscolaire et ALS) ;
- L'action en faveur de la jeunesse (service jeunesse) ;
- L'action socio-éducative et éducative (CSC, équipements scolaires, activités péri-éducatives, PRE, CLAS, soutien aux associations, etc.) ;
- L'action culturelle et sportive (service culturel et des sports), le soutien aux associations, etc. ;
- Les services aux publics (mise à disposition de lieux de permanence) ;
- Le cadre de vie (aménagement urbain, propreté, fleurissement et espaces verts, urbanisme).

La Ville de Saverne souscrit à l'ensemble des objectifs prioritaires déclinés dans la présente convention et s'engage à soutenir les porteurs de projet qui interviennent dans le QPV ou au bénéfice de ses habitants, à l'exception des compétences transférées à la Communauté de communes du Pays de Saverne.

En effet, la commune s'appuie notamment sur les services communaux suivants pour mettre en œuvre les objectifs du contrat de ville : service culturel et des sports, service jeunesse, CSC, CCAS, école de musique, bibliothèque.

De plus, elle assure la coordination et la gouvernance de l'ensemble du contrat de ville, en partenariat avec l'État.

L'animation du contrat de ville

Le poste de chef de projet est confirmé pour la durée du nouveau contrat de ville. Son temps de travail du chef de projet est réparti à 70 % sur l'ingénierie du contrat de ville, 20 % sur le pilotage du PRE et 10 % sur l'animation du CLSPD.

La Ville de Saverne contribue à hauteur d'au moins 20 % du financement du poste de chef de projet.

Les enjeux prioritaires sur lesquels la Ville de Saverne souhaite s'engager sont :

L'emploi

- Concourir au développement de l'emploi sur son territoire en développant notamment la clause sociale d'insertion dans les marchés publics ;
- Concourir à la communication concernant les filières professionnelles rencontrant des difficultés de recrutement, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation.

La sécurité / tranquillité publique

- Sensibiliser à la sécurité routière, y compris dans le cadre des mobilités douces, et apaiser la circulation des véhicules sur les tronçons accidentogènes ;

- Assurer une sécurité optimisée au niveau des espaces publics, ses abords ainsi que ses équipements ;
- Garantir une médiation sociale de proximité, y compris à la sortie des établissements scolaires par le financement d'un poste d'adulte relais ;
- Animer un comité local de sécurité et de prévention de la délinquance :
 - Travailler sur la prévention des actes d'incivilités ;
 - Mettre en œuvre un programme alternatif aux exclusions scolaires en lien avec le CLSPD.

Les transitions

- Développer davantage les mobilités douces dans le quartier et vers l'accès aux équipements de la ville ;
- Poursuivre l'aménagement du quartier et soutenir la mise en œuvre de nouveaux espaces de convivialité ;
- Accompagner les dynamiques de végétalisation des cours d'écoles ;
- Résoudre les difficultés liées au tri des ordures ménagères et mettre fin aux dépôts d'ordures « sauvages », dans le respect des compétences de la communauté de communes du Pays de Saverne et du SMICTOM ;
- Développer des actions de promotion de la santé à tous les âges de la vie : hygiène de vie, hygiène bucco-dentaire et nutrition, sport-santé, lutte contre les conduites addictives, etc.

L'émancipation

- Outiller les acteurs et construire un discours commun à l'ensemble des intervenants sur les valeurs de la République ;
- Améliorer l'accès à l'information sur les services présents dans la commune ;
- Animer une veille avec le conseil citoyen sur le cadre de vie des Quartiers Est ;
- Maintenir un espace d'accueil, de services et d'activités dans le secteur de la rue Ruth et à proximité du groupe scolaire Les Sources et du collège, permettant notamment la tenue des différentes permanences. Pour réaliser cet objectif, la Ville de Saverne bénéficie de la mise à disposition d'un local par Domial situé rue Ruth ;
- Poursuivre le subventionnement des deux postes des adultes relais ;
- Développer des actions de soutien à la parentalité en coordination avec les différents intervenants sur le territoire ;
- Valoriser les hommes dans leurs rôles de conjoints et pères par des actions spécifiques ;
- Poursuivre le dispositif de programme de réussite éducative pour répondre aux besoins individuels des enfants de 2 à 16 ans ;
- Promouvoir et développer l'éveil aux pratiques artistiques ;
- Développer l'accès à la culture pour les enfants et les jeunes en s'appuyant notamment sur la lecture publique. La bibliothèque municipale, acteur incontournable, déclinera ses actions dans les Quartiers Est ;
- Développer la pratique sportive auprès des habitants du quartier :
 - Par des actions sport loisirs pour les adultes avec un objectif de santé ;
 - Par des actions d'initiation sportive pour les élèves des écoles et collèges avec un objectif d'éducation et de santé ;
 - Par des actions d'initiation sportive et de perfectionnement sportif pour les jeunes pendant les vacances scolaires avec un objectif d'éducation et d'intégration ;
 - Par des actions de sensibilisation à la pratique sportive féminine, notamment chez les adolescentes.
- Permettre l'apprentissage de la langue française pour faciliter l'intégration et la réussite des enfants en :
 - Etudiant la faisabilité d'un diagnostic des besoins de formation en langue française ;
 - En mettant en œuvre un apprentissage de la langue française en partenariat avec les différents intervenants du territoire.

- Soutenir la parentalité : en donnant aux parents les moyens de comprendre l'utilisation d'Internet par leurs enfants et en les aidant dans le suivi scolaire quotidien ;
- Accompagner les jeunes en :
 - S'appuyant sur les associations, notamment sportives, pour engager les jeunes dans une dynamique de projet d'activités ;
 - leur permettant de sortir de l'environnement familial pour s'ouvrir à extérieur ;
 - Valoriser et en soutenant les initiatives des jeunes ;
 - Valoriser le lien avec l'environnement en s'appuyant sur les animateurs nature des associations à proximité ;
 - Valoriser le dispositif de Service civique volontaire auprès des jeunes du QPV mais aussi recourir à ce dispositif au profit du QPV ;
 - Formant les jeunes à l'utilisation positive des technologies de l'information pour en faire un levier de créativité (métiers du numérique).
- Accompagner les seniors ;
- Proposer des temps d'expression et de paroles aux hommes.

La lutte contre les discriminations

- Consolider le dialogue interculturel et interreligieux ;
- Décentraliser des événements dans les Quartiers Est ;
- Valoriser le quartier en proposant des événements au cœur même du quartier ;
- Construire une approche partenariale de la lutte contre les discriminations à l'échelle du contrat de ville ;
- Assurer l'égalité femmes-hommes en :
 - Coordonnant l'élaboration d'un état des lieux du territoire et d'un plan d'actions avec les partenaires ;
 - Sensibilisant les membres du conseil citoyen à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
 - Informant et formant les services de la commune ;
 - Renforçant l'information, faciliter l'accès au droit et à la prise en charge des femmes victimes de violence.

Préfecture du Bas-Rhin

L'ensemble des services de l'État sont mobilisés sous l'autorité du préfet de département qui a la responsabilité de l'élaboration de la stratégie de l'État dans le département.

Sous l'autorité du préfet de département, le préfet délégué à l'égalité des chances a pour mission d'animer et de coordonner avec les délégués du préfet, les élus locaux, le milieu associatif ainsi que l'ensemble des acteurs de l'intégration, les dispositifs de l'État dans les domaines de :

- La politique de la ville ;
- Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;
- La lutte contre l'habitat indigne ;
- L'intégration des étrangers signataires de CIR et réfugiés ;
- L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- Le droit au logement opposable.

Cette coordination est mise en place en lien étroit avec le sous-préfet de Saverne, notamment dans le domaine de l'emploi grâce à l'organisation du service public pour l'emploi local et dans le domaine social, dans une dynamique « d'aller vers » (permanences France Services).

Le délégué du préfet pour le QPV représente l'État dans le QPV. Lien de proximité, particulièrement entre l'État et la collectivité, soucieux de développer le partenariat, il

coordonne la réponse publique aux besoins des habitants. Il travaille en lien étroit avec la cheffe de projet du QPV de Saverne et participe activement à l'ensemble des instances.

La Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Bas-Rhin met en œuvre un ensemble de politiques centrées sur le développement du lien social en direction des populations défavorisées, vulnérables, voire exclues, mais également en direction de l'ensemble de la population, notamment des jeunes :

- Par l'accès à l'hébergement et au logement des personnes mal logées ou sans abri ;
- Par le volet social de la politique de la ville, politique d'intégration et de prévention des discriminations ;
- Par le biais des politiques en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire ;
- Par la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En matière de politique de la ville, elle assure l'animation du volet social des contrats de ville et gère les crédits spécifiques de l'Etat qui lui sont consacrés.

Membre des instances de pilotage du contrat de ville de Saverne, elle s'inscrit activement dans les groupes de travail thématiques.

Elle suit également l'ensemble des dispositifs au profit des quartiers prioritaires : postes d'adultes-relais, ville-vie-vacances, programmes de réussite éducative, CLAS.

La direction départementale des Territoires (DDT) du Bas-Rhin intervient au titre :

- De la stratégie d'attribution des logements sociaux ;
- De la gestion urbaine de proximité ;
- Du suivi des bailleurs sociaux.

Les autres services déconcentrés de l'État participent, dans leurs champs de compétences respectifs, à la définition des objectifs prioritaires des QPV et veillent à la prise en compte effective de leurs habitants dans les politiques publiques de droit commun qu'ils mettent en œuvre.

Communauté de communes du Pays de Saverne

La Communauté de communes du Pays de Saverne exerce des compétences obligatoires, facultatives et optionnelles qui lui ont été transférées par ses communes membres et les exerce dans le respect du principe de spécialité inhérent à tout établissement public.

Les compétences et dispositifs qui intéressent directement le QPV :

- Au titre du développement économique : le soutien à l'immobilier d'entreprise, à la création d'entreprises et à l'emploi notamment à travers la pépinière d'entreprises et la maison de l'emploi ainsi qu'à la mission locale. La Maison des entrepreneurs est implantée en limite de périmètre du QPV ;
- Au titre de la protection de l'environnement : la compétence élimination et la valorisation des déchets ménagers exercée par le SICTOM de la Région de Saverne ;
- Au titre de la politique du logement et du cadre de vie : la communauté de communes est dotée d'un programme local de l'habitat et octroie des aides à la création de logements sociaux ;
- Au titre des compétences Petite Enfance et Enfance : la communauté de communes est compétente en matière de structures d'accueil de la Petite Enfance et de l'Enfance et concernant les actions inscrites dans les contrats avec la CAF. La communauté de communes gère notamment, trois multi-accueil, un LAEP, deux RPE (Relais Petite Enfance) et une crèche familiale ;

- La communauté de communes a également une délégation de compétence du Conseil Départemental pour l'organisation du transport à la demande ;
- La compétence intercommunale relative à l'éveil musical dans les écoles élémentaires constitue aussi un levier d'accès à la culture ;
- La compétence TIC rentre aussi dans le champ des priorités définies pour les Quartiers Est ;
- Actions et aides en faveur de la création, du maintien et du développement de services publics et de services aux publics ;
- Le versement de La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) d'un montant de 116 000 euros à destination du QPV.

Les enjeux prioritaires sur lesquels la Communauté de Communes souhaite s'engager sont :

L'emploi

- Au titre de la compétence développement économique, la communauté de communes s'appuiera sur la Maison des entrepreneurs, la Maison de l'emploi et la mission locale du Pays du Saverne pour la poursuite des objectifs suivants inscrits dans le contrat de ville :
 - Développer très tôt la culture de l'entrepreneuriat par des initiatives de type « junior entreprise » ;
 - Mettre en place une orientation professionnelle en lien avec les réalités économiques territoriales ;
 - Renforcer les outils de la création d'entreprises sur le territoire vers des activités économiques à valeur ajoutée (Type outil « Cités Lab » à l'échelle du territoire) ;
 - Développer la clause sociale d'insertion dans les marchés publics ;
 - Insérer les jeunes du QPV dans les réseaux économiques et professionnels par le développement et l'animation du système de parrainage.

Les transitions

- La communauté de communes organise la collecte des déchets auprès des habitants du QPV et développe des actions de sensibilisation via le SMICTOM de la Région de Saverne ;
- Dans le cadre du PLH, la communauté de communes relève les objectifs suivants qui s'inscriront dans l'animation et la mise en œuvre du PLH en :
 - Assurant une plus grande mixité sociale sur le périmètre ;
 - Poursuivant la politique de réhabilitation des logements, particulièrement sur le volet énergétique ;
 - Mettant en œuvre un dispositif de lutte contre l'habitat dégradé. La convention intercommunale de stratégie d'attribution des logements sociaux prévue dans la loi et inscrite au plan d'actions du PLH, constituera un levier de mise en œuvre de cet objectif.

L'émancipation et la lutte contre les discriminations

- La communauté de communes améliore l'accès à l'information sur le transport à la demande « Comète » ;
- La communauté de communes s'associe aux actions de soutien à la parentalité à travers notamment son service enfance et le lieu d'accueil parents-enfants ;
- En raison de la géographie prioritaire et du retard du quartier en matière d'emploi des femmes, la communauté de communes garantit l'accueil périscolaire sur les Quartiers Est ;
- Pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi habitant les Quartiers Est et parents de jeunes enfants qui ne disposent pas de mode de garde, la Communauté de Communes peut leur proposer des places occasionnelles dans les structures d'accueil de la petite enfance, sous réserves des places disponibles ;
- Concernant la mise en œuvre du programme de réussite éducative pour répondre aux besoins individuels des enfants de 2 à 16 ans, la communauté de communes est

intéressée sur les éventuels liens à construire avec le périscolaire dans la définition du projet et sa mise en œuvre ;

- Dans le cadre de la compétence éveil musical dans les écoles élémentaires, la communauté de communes s'associe aux objectifs de développement de l'accès à la culture pour les enfants et les jeunes et l'éveil aux pratiques artistiques.

Collectivité européenne d'Alsace

La CeA travaille actuellement à ses engagements partenariaux dans le champ des politiques urbaines. En parallèle, elle travaille à ses propres engagements, en cours de définition. C'est pourquoi à ce jour, il n'est pas possible de fournir les nouveaux engagements CeA.

En attendant, la CeA prendra part aux nouveaux objectifs du Contrat de Ville de Saverne 2024-2030, en qualité de cosignataire, au bénéfice de projets menés dans la ville de Saverne afin d'apporter une réponse concrète et concertée aux problématiques des territoires les plus en difficulté.

La participation de la CeA au contrat de ville reste orientée autour des 10 priorités d'intervention adoptées en séance plénière du 09 décembre 2019 qui sont : la réussite et l'épanouissement des jeunes, en particulier des collégiens, dans leur trajectoire personnelle, familiale et scolaire, la lutte contre la pauvreté et pour l'intégration sociale et professionnelle pour tout à chacun, l'accompagnement responsabilisant et bienveillant des parents, la préservation de l'autonomie dans un cadre de vie sécurisant pour les personnes âgées et/ou handicapées, l'accès à des équipements et des services de qualité.

Région Grand Est

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- A mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
 - La politique régionale de formation professionnelle ;
 - La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
 - La politique régionale de soutien aux associations ;
 - La politique régionale de développement économique ;
 - La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politiques de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
 - Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
- A mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
- A rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

Académie de Strasbourg

Les enjeux prioritaires sur lesquels l'Education Nationale souhaite s'engager sont :

L'emploi

- Renforcer et développer davantage le dispositif « Parcours avenir » : en valorisant l'image du cursus SEGPA et du Lycée Jules Verne, en faisant découvrir les métiers aux élèves dès le plus jeune âge et en montant des projets communs.

La citoyenneté

- Sensibiliser les élèves aux radicalisations et former les professionnels ;
- Valoriser la notion de respect dans chacun des projets ;
- Favoriser les rencontres sportives écoles et inter-écoles pour continuer à valoriser la notion de respect des règles de jeu (exemple : tournoi rugby, tournoi handball, ou activités olympiques à l'Océanide).

Les transitions

- Sensibiliser les jeunes et les familles à la nature et au développement durable ;
- Travailler le projet de végétalisation de l'école en prenant en compte la question l'égalité filles/garçons dans les espaces de jeux ;
- Développer le projet « Savoir rouler » dans les établissements du quartier. Ce projet aura pour objectif de promouvoir le 2 roues et l'activité sportive dans les écoles élémentaires de Saverne ;
- Organiser des actions de sensibilisation au tri des déchets : nettoyage du quartier et de l'école, atelier en lien avec le SMICTOM, participation à des projets sur cette thématique.

L'émancipation

- Poursuivre et renforcer les partenariats entre les écoles, le PRE, le CLAS et l'ensemble des acteurs du QPV ;
- Intégrer au maximum les familles dans les projets de l'école ;
- Soutenir les actions de soutien à la parentalité en partenariat avec le CSC ;
- Relancer les cours de français dans le cadre du FLE ;
- Développer et faire découvrir le sport à l'école, en partenariat avec les associations sportives de proximité et en participant aux événements sportifs de la ville ;
- Permettre aux élèves de fréquenter la patinoire de Saverne avec l'aide du service des Sports de Saverne, de l'USEP 67 et l'inspection de l'Education nationale de Saverne ;
- Organiser une rencontre « Ecole la plus sportive » et olympiades dans le parc du château des Rohan en avril 2024 en lien avec le collège et l'inspection de l'Education nationale de Saverne ;
- Permettre aux élèves de pratiquer l'escalade sur le mur de l'école des Sources en lien avec la ville de Saverne et l'inspection de l'Education nationale de Saverne ;
- Permettre aux élèves de pratiquer le roller avec l'aide du service des sports de Saverne en lien avec l'inspection de l'Education nationale de Saverne.

La santé

- Soutenir le projet « Aime tes dents » afin de sensibiliser les enfants et les familles à l'accès aux soins ;

- Faire en sorte de pouvoir poursuivre les visites de l'infirmière scolaire, ainsi que le maintien des 30 minutes hebdomadaire d'activité physique quotidiennes ;
- Mettre en œuvre des projets de sensibilisation sur la question de l'alimentation (participation à la semaine du goût). En parallèle actions en EPS « manger-bouger » + 30 minutes d'activité physique quotidienne.

La lutte contre les discriminations

- Favoriser les mixités sociales et culturelles, en donnant en valorisant l'image de l'école et en permettant aux jeunes du quartier de découvrir des pratiques culturelles au sein de l'école et en leur permettant de sortir de l'école ;
- Elaborer des projets artistiques avec les écoles de Saverne, en lien avec l'espace Rohan et l'inspection de l'Education nationale de Saverne ;
- Organiser une rencontre inclusive inter degré (des CM2 et des 6^e au service d'élèves en situation d'handicap et activités communes finales) ;
- Créer des équipes mixtes lors du tournoi de rugby de Saverne ;
- Donner la chance aux élèves des écoles de Saverne de pouvoir participer au tournoi du Grand Est de rugby ;
- Lutter dès le plus jeune âge contre toutes les formes de discriminations.

Tribunal judiciaire de Saverne (Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Saverne)

Le Parquet de Saverne est compétent sur le ressort territorial comprenant les arrondissements de Saverne et Molsheim ainsi que le canton d'Obernai. Il construit une politique de prévention de la délinquance dans le cadre, notamment, du CLSPD, véritable réseau de confiance.

Les enjeux prioritaires sur lesquels le Parquet du tribunal judiciaire de Saverne souhaite notamment s'engager sont :

L'émancipation

- Soutenir, dans le cadre de ses attributions, les actions des différents partenaires du contrat de ville ;
- Participer aux différentes instances du contrat de ville ;
- En tant que membre du CLSPD, promouvoir ses actions ;
- Soutenir et participer aux actions de sensibilisation et de défense des droits des femmes ;
- Soutenir, dans le cadre de sa politique pénale, les actions de prévention de la délinquance en lien avec les membres du CLSPD ;
- Développer les alternatives aux poursuites de qualité et le travail non rémunéré en particulier à destination des mis en cause majeurs comme mineurs.

Caisse d'allocations familiales

La Caf mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023 – 2027 pour accompagner les actions relevant directement de son champ de compétences.

Les enjeux prioritaires sur lesquels la CAF du Bas-Rhin souhaite s'engager sont :

Les transitions

- Renforcer l'engagement dans la transition écologique, notamment par l'accompagnement des équipements et services soutenus par la Branche.

L'émancipation

Par référence à la COG, les objectifs et engagements prioritaires de la Caf sont orientés vers le développement des services aux familles et le renforcement de l'accès aux droits et aux services.

- Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance :
 - Développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire : renforcement de l'accompagnement, adaptation des modalités de financement, adaptation aux enjeux de la transition écologique ;
 - Garantir aux parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement, tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants : renforcement du maillage territorial des relais petite enfance, évolution du site monenfant.fr ;
 - Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil (accueil individuel, accueil collectif, solutions d'accueils diversifiés) - accès notamment aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant ;
 - Garantir au sein des modes d'accueil une offre de qualité conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant.
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants :
 - Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extrascolaires ;
 - Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
 - Favoriser les départs en vacances en séjours collectifs ;
 - Accompagner la qualité des projets pédagogiques des structures.
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes :
 - Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes ;
 - Renforcer et accompagner la prise d'autonomie des jeunes via l'accès au logement et l'engagement citoyen ;
 - Favoriser l'accès aux droits et aux services.
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence :
 - Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant ;
 - Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité ;
 - Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents ;
 - Renforcer l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents ;
 - Lutter contre la pauvreté des familles monoparentales par un élargissement et une simplification de l'accès aux prestations et services de la Branche.

La lutte contre les discriminations

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles :
 - Prévenir les expulsions et impayés locatifs ;
 - Contribuer à la lutte contre la non-décence ;
 - Contribuer à l'accès et au maintien dans le logement ;
 - Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux.
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires :
 - Déployer les politiques du handicap et de l'autonomie ;
 - Renforcer les interventions auprès des familles vulnérables ;

- Concourir à l'orientation des bénéficiaires de RSA pour accélérer le parcours d'insertion.
- Renforcer les coopérations avec les partenaires :
 - Accompagner les projets de territoire (conventions territoriales globales) ;
 - Contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires.

France Travail

France travail, anciennement Pôle emploi, développe les missions suivantes :

- Prospecte le marché du travail, développe une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procède à la collecte des offres d'emploi, aide et conseille les entreprises et les collectivités dans leur recrutement, assure la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi et participe activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle ;
- Accueille, informe, oriente et accompagne les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, prescrit toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité, favorise leur reclassement et leur promotion professionnelle, facilite leur mobilité géographique et professionnelle et participe aux parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- Procède aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tient celle-ci à jour et assure à ce titre le contrôle de la recherche d'emploi ;
- Assure, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, le service de l'allocation d'assurance et, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24, le service des allocations de solidarité, de la prime de retour à l'emploi, ainsi que de toute autre allocation ou aide dont l'Etat lui confie le versement par convention ;
- Recueille, traite, diffuse et met à la disposition des services de l'Etat et de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi ;
- Met en œuvre toutes autres actions qui lui sont confiées par l'Etat, les collectivités territoriales et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage en relation avec sa mission.

France travail agit en collaboration avec les instances territoriales intervenant dans le domaine de l'emploi ainsi qu'avec les associations nationales et les réseaux spécialisés d'accueil et d'accompagnement, par des partenariats adaptés. Ainsi, France travail dispose d'accords de partenariat renforcé national avec les Missions locales et les Cap emploi qui se déclinent sur tous les territoires.

Les enjeux prioritaires sur lesquels France travail souhaite s'engager sont :

L'emploi

- Renforcer ses services au profit des quartiers ;
- Renforcer son implantation ;
- Travailler en partenariat avec le CCAS de la ville de Saverne afin de mieux détecter les publics vers un projet d'accompagnement global ;
- Renforcer les effectifs des agences les plus concernées par la politique de la ville ;
- Personnaliser l'offre de service « Suivi », « Guidé » et « Renforcé » en fonction des besoins de la personne, notamment des jeunes des QPV ;
- Promouvoir les emplois francs et les valoriser auprès des entreprises ;
- Mobiliser des ressources sociales du territoire pour permettre aux conseillers France travail d'orienter vers les acteurs compétents les demandeurs d'emploi confrontés à des freins sociaux ponctuels et/ou qui ne constituent pas un obstacle durable à la recherche d'emploi ;

- Tendre vers l'accompagnement global, nouvelle modalité de suivi et d'accompagnement destiné aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche d'emploi. Pôle emploi crée, avec l'accompagnement global une 4ème modalité de suivi et d'accompagnement dans son offre de service. L'articulation de l'expertise sociale du département et de l'expertise de France travail sur le champ professionnel est assurée par un binôme composé d'un conseiller France travail et d'un professionnel du travail social ;
- Réaliser un diagnostic spécifique de la typologie des demandeurs d'emploi du QPV pour mieux affiner et dans le but de réaliser des parcours individualisés ;
- Mettre en « parcours » en allant vers un accompagnement plus ciblé et plus individuel sur 4 mois. En proposant un suivi : entretien/diagnostic/consultation des offres participation aux ateliers numériques/immersion en entreprise/valorisation des compétences jusqu'au retour à l'emploi.

L'émancipation

- Inscrire les actions dans l'égalité hommes/femme, et lutte contre les discriminations :
 - La méthode de recrutement par simulation qui permet de sélectionner des candidats sans tenir compte de leur diplôme, leur expérience professionnelle ou de leur CV et ainsi de lutter contre la sur-sélectivité du marché du travail. Le recrutement s'appuie des habilités mises en lumière à travers des exercices de mise en situation mesurant des critères identiques pour tous les candidats, donc équitables, partageables et transparents
 - Signature de la charte des intermédiaires de l'emploi, à la demande du défenseur des Droits et de l'OIT sur la perception des discriminations par les demandeurs d'emploi, « Ensemble pour l'égalité dans les recrutements ». Cette charte conforte les engagements que France travail a déjà pris depuis plusieurs années, en tant qu'employeur d'une part et en tant que service public de l'emploi d'autre part ;
 - Signature en 2013 par de Pôle emploi, le ministère du Travail et le ministère des Droits des femmes, qui se traduit notamment en Alsace par un accompagnement renforcé des jeunes femmes diplômées des ZUS et des actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

France Travail concentre son action sur les quartiers vis-à-vis des jeunes diplômés, des femmes souhaitant accéder au marché de l'emploi. L'objectif restant pour tous les publics de favoriser le retour à l'emploi.

Agence régionale de santé

La prise en compte de l'état de santé des populations inclue une dimension plus large que le fait d'être en bonne santé physique. Est alors évoquée la promotion de la santé qui englobe l'ensemble des déterminants de santé que sont les facteurs d'ordre social, territorial, environnemental et physique.

Les QPV concentrent des indicateurs sanitaires dégradés, souvent associés à des indicateurs socio-économiques défavorables. Ces quartiers peuvent concentrer des inégalités d'accès aux soins et à la prévention fortes, ce qui participe au développement de certaines pathologies. Pour illustration, il est observé dans ces territoires, une surreprésentation du surpoids et de l'obésité, du diabète ou une mortalité prématurée. Leurs habitants bénéficient moins qu'ailleurs des démarches de prévention, en raison d'obstacles économiques, culturels ou sociaux.

Par conséquent, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) s'est imposée comme une des priorités du projet régional de santé 2018-2028, au même titre que la santé environnementale et la santé des enfants et adolescents.

L'ARS déploie des contrats locaux de santé (CLS) qui déclinent opérationnellement et au plus près des territoires le PRS et ont vocation à réduire les ISTS. Le CLS constitue ainsi le volet santé du contrat de ville.

Dans ce cadre, l'implication de l'ARS, via sa délégation territoriale bas-rhinoise, dans le contrat de ville doit permettre d'orienter les moyens vers les populations les plus vulnérables afin de :

- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins ;
- Maintenir et optimiser une offre de proximité en médecine libérale (développer l'exercice coordonné et favoriser l'installation des praticiens) ;
- Organiser le dépistage précoce des maladies à forte prévalence (diabète, obésité, surpoids, cancers...) ;
- Minimiser l'impact du changement climatique sur la santé (favoriser une santé durable, décarbonation du système de santé) ;
- Améliorer l'interconnaissance et l'observation partagée des inégalités territoriales et sociales de santé.

Ainsi, l'ARS s'engage à soutenir les projets relevant de ces priorités dans le cadre des contrats de ville et des CLS existants dans le territoire.

Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Saverne.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

Les enjeux prioritaires sur lesquels la Banque des territoires souhaite s'engager sont :

L'emploi

- Accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ;
- Développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- Investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

Les transitions

- Dans les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques, etc.) ;
- Dans les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- Dans les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, etc.) ;
- Dans les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
 - Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative),

- infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
 - Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, etc.).
- En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics, etc.) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Bailleurs : Domial et Alsace Habitat

Lors du comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023, il a été annoncé la prolongation des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en QPV jusqu'en 2030, pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie. La loi de finances 2024 confirme la poursuite du dispositif d'abattement pour cette année. Dans ce cadre, les logements dont la base d'imposition à la TFPB a été réduite de 30 % bénéficieront de ce même abattement pour les impositions établies au titre de l'année 2024. La signature d'un avenant n'est pas nécessaire pour cette prolongation d'un an.

Un travail d'élaboration des 2 conventions d'abattement pour la période 2025-2030, s'appuyant notamment sur le bilan des actions, le diagnostic partagé et les enjeux du nouveau contrat de ville sur ces sujets, sera mené en 2024. Ce travail permettra de définir les programmes d'actions sur le QPV. Nous définirons ensemble la méthodologie de travail début 2025.

Sur le quartier prioritaire de Saverne, deux bailleurs interviennent : DOMIAL « Groupe Action Logement » qui possède 79 logements situés à la rue Ruth et ALSACE HABITAT qui possède 199 logements situés dans le quartier des Gravières.

Les enjeux prioritaires sur lesquels les bailleurs sociaux souhaitent s'engager sont :

Les transitions

- Entretien des bâtiments ;
- Gestion des déchets et actions de sensibilisation au tri des déchets.

L'émancipation

- Soutien au Conseil Citoyen et à la vie du quartier ;
- Mise à disposition d'un local pour les services de la ville.

Domial

A ce titre le groupe DOMIAL dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 s'engage à :

La sécurité/tranquillité publique

- Lutter contre les incivilités en étudiant la possibilité d'installer des vidéos de protection.
- Poursuivre la résidentialisation en trouvant des solutions pour lutter contre la vandalisation du portail électrique.

- Mieux communiquer avec les forces de l'ordre et la collectivité afin d'élaborer des actions concrètes.
- Participer au CLSPD de la Ville de Saverne afin de lutter contre les incivilités et la délinquance (dégradation des bâtiments, trafic de drogue, etc.).

Les transitions

- Maintenir l'entretien des bâtiments et le renforcement du nettoyage ;
- Continuer la gestion des déchets et des encombrants ;
- Poursuivre la sensibilisation des habitants du quartier au tri des déchets (actions de prévention, communication sur les règles de fonctionnement, valorisation des filières de recyclage) ;
- Entamer une réflexion sur un usage de l'espace vert en avant des bâtiments (installation de bacs potager à destination du PRE).

L'émancipation

- Soutenir le conseil citoyen, la vie du quartier dont la fête de quartier ;
- Mettre à disposition d'un local pour les services de la ville ;
- Maintenir un référent de secteur sur le quartier afin de favoriser la communication.

L'EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi)

Sous la tutelle des ministères chargés du Travail et de la Ville, l'EPIDE est un acteur spécialisé dans l'insertion des jeunes de 17 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi et cumulant des vulnérabilités sociales, sanitaires, personnelles ou financières préjudiciables à leurs parcours scolaires et professionnels.

L'EPIDE est un opérateur d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. L'association de ces 3 dimensions est unique et constitue un attrait pour les volontaires et les entreprises.

Construire et réussir son projet professionnel, suivre une formation de remise à niveau, apprendre à prendre soin de soi et des autres, développer son savoir-être autant que son savoir-faire sont les objectifs partagés par les volontaires de l'EPIDE.

Pour répondre aux besoins des jeunes, l'EPIDE dispose d'une offre de services clairement identifiée, un accompagnement global à « 360 degrés » incluant les volets besoins essentiels, santé, social, citoyenneté, et insertion professionnelle.

L'EPIDE prépare chaque jeune à rompre aux différentes formes de déterminismes sociaux, pour s'engager durablement dans un parcours de réussites tant professionnelles que personnelles.

Agir en profondeur pour le développement de l'esprit civique et la contribution citoyenne concrète des jeunes donne à l'EPIDE les moyens d'œuvrer concrètement en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité et d'une transformation durable de notre société.

Le centre EPIDE de Strasbourg propose 120 places aux jeunes de la région.

Les enjeux prioritaires sur lesquels l'EPIDE souhaite s'engager sont :

L'emploi

- Mobiliser des ressources complémentaires en mettant en place une stratégie d'alliance avec les entreprises pour co-construire de nouveaux projets et favoriser sa capacité d'innovation en s'appuyant sur une dynamique partenariale renforcée ;
- Se donner les moyens afin d'aller vers afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes originaires des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ;

- Mettre en place des actions ciblées en lien avec la mobilité, le numérique, le sport et les valeurs de la république ;
- Travailler et mettre en place des actions avec l'adulte relais emploi/insertion ;
- Participer aux réunions partenariales du territoire de Saverne. ;
- Favoriser l'acculturation de l'offre de service de l'EPIDE

La citoyenneté

- Favoriser l'éducation à la citoyenneté ;
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines et à celles du vivre ensemble.

L'émancipation et la lutte contre les discriminations

- Développer des savoir-être et savoir-faire essentiels à leur projet d'insertion ;
- Aider les publics vulnérables sans solution d'hébergement ou en voie de marginalisation ;
- Offrir une chance aux jeunes de s'insérer dans la société par le biais de formations et d'accompagnement personnalisé ;
- Permettre aux jeunes et aux femmes du quartier de participer aux stages de remobilisation dans le but de s'immerger dans un environnement extérieur, de les aider à définir leur propre parcours d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle.

ANNEXE 2

FICHE BILAN- PROJET QPV SAVERNE

INTITULE DU PROJET

-

PORTEUR DU PROJET

-

RAPPEL DES OBJECTIFS

-

ATTEINTES DES OBJECTIFS

-

METHODE D'EVALUATION UTILISEE (questionnaire / entretiens...)

-

NOMBRE D' ACTIONS / D'ATELIERS REALISES

-

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (QPV / TOTAL)

-

PROFIL DES BENEFICIAIRES (sexe, âge, CSP)

-

ENGAGEMENT / IMPLICATION / ASSIDUITE DES BENFICIAIRES

-

PARTENAIRES IMPLIQUES

-

DEGRES DE SATISFACTION DES BENEFICIAIRES (Points positifs / négatifs et plus-value du projet pour les bénéficiaires)

DEGRES DE SATISFACTION DES PARTENAIRES / DU PORTEUR DE PROJET (Points positifs /négatifs / à améliorer)

INDICATEURS CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS EST »

	EMPLOI							
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Intitulé du projet / Porteur de projet	Nombre de bénéficiaires habitants dans le QPV / Total	Profil des bénéficiaires (Ho/Fe, âge, CSP)	Nombre d'actions effectuées	Les partenaires impliqués	Degré de satisfaction des bénéficiaires (Points positifs / points négatifs / plus-value du projet)	Degré de satisfaction du porteur et des partenaires (Points positifs / négatifs / à améliorer)
Favoriser les orientations professionnelles en lien avec les réalités économiques territoriales	En valorisant les emplois francs auprès des entreprises du territoire							
	En travaillant sur les représentations des jeunes sur les métiers en tension							
	En orientant les jeunes vers des formations à des métiers localement en tension et en organisant des actions spécifiques en partenariat avec les acteurs de l'emploi et les entreprises.							
Mieux identifier les demandeurs d'emploi et leurs besoins pour mettre en place des actions spécifiques	En réalisant un diagnostic de la typologie des demandeurs d'emploi du QPV pour mieux affiner et individualiser les parcours et tendre vers un projet d'accompagnement global							
	En travaillant en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'emploi (rôle du service public de l'emploi local)							
Agir et lutter contre les freins à l'emploi (liés à	En favorisant les déplacements doux ainsi que les moyens de transport							

la mobilité, au mode de garde et à la langue)								
	En réalisant un diagnostic des besoins et de l'efficience des offres en termes de mode de garde et de cours de français.							
Mettre en place un partenariat renforcé avec les établissements scolaires pour	Développer très tôt la culture de l'entreprenariat En favorisant des initiatives de types junior entreprise							
	Développer l'alternance En faisant découvrir des métiers aux jeunes et en créant des partenariats entre les établissements scolaires et les entreprises locales							

SECURITE / TRANQUILITE PUBLIQUE								
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Intitulé du projet / Porteur de projet	Nombre de bénéficiaires habitants dans le QPV / Total	Profil des bénéficiaires (Ho/Fe, âge, CSP)	Nombre d'actions effectuées	Les partenaires impliqués	Degré de satisfaction des bénéficiaires (Points positifs / points négatifs / plus-value du projet)	Degré de satisfaction du porteur et des partenaires (Points positifs / négatifs / à améliorer)
Valoriser la notion de « respect » dans les projets afin de	En le travaillant dans l'ensemble des projets et avec l'ensemble des partenaires et des habitants du quartier pour permettre une meilleure cohabitation entre les habitants							

Lutter contre les incivilités	(problèmes de voisinages / nuisances sonores des jeunes / problèmes des déchets et le manque de propreté.) et ainsi favoriser le vivre ensemble							
	En sensibilisant et en accompagnant les jeunes (par exemple, par le biais du sport qui valorise le respect des autres, des encadrants, du matériel)							
	En faisant se rencontrer les jeunes et les forces de l'ordre afin d'échanger, de partager leur quotidien et comprendre les missions de chacun							
	En mettant en œuvre un programme d'aménagement des exclusions scolaires avec l'appui du CSC et en lien avec le CLPSD							
Prévenir les radicalisations	En mettant en place des projets de prévention au collège sur la thématique de la laïcité ainsi qu'avec le CSC							
	En travaillant avec les acteurs du terrain (entraîneurs des clubs sportifs et animateurs) qui devront accompagner les jeunes et détecter les comportements inquiétants afin de prévenir autant que possible le communautarisme et l'endoctrinement							

LES TRANSITIONS

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Intitulé du projet / Porteur de projet	Nombre de bénéficiaires habitants dans le QPV / Total	Profil des bénéficiaires (Ho/Fe, âge, CSP)	Nombre d'actions effectuées	Les partenaires impliqués	Degré de satisfaction des bénéficiaires (Points positifs / points négatifs / plus-value du projet)	Degré de satisfaction du porteur et des partenaires (Points positifs / négatifs / à améliorer)
Résoudre les difficultés liées au tri des déchets en poursuivant une réflexion avec les habitants autour des enjeux de propreté	En collaborant mieux avec les membres du conseil citoyen, les bailleurs sociaux et les partenaires locaux sur cette question afin de trouver de réelles solutions à cette problématique							
	En collaborant avec les actions de sensibilisation faites par le SMICTOM							
Sensibiliser les jeunes et les familles à la nature et au développement durable	En poursuivant les projets du CSC ainsi que ceux de l'équipe du PRE. (exemple : des sorties forêt, des ateliers cuisine, des séjours à la montagne, etc.)							
	En continuant les projets de sensibilisation à la nature réalisés dans les deux écoles primaires.							
	En donnant à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de jardiner en créant par exemple un jardin partagé au quartier.							

<p><i>Sur le plan de la santé :</i></p> <p>Favoriser la santé par des actions de prévention et l'amélioration de l'accès aux soins</p>	<p>En mettant en place des actions de prévention sur des thématiques spécifiques telles que le sport santé, la santé mentale, la prévention des addictions etc.</p>							
	<p>En informant au mieux les familles sur l'accès aux soins en s'appuyant sur la référente famille du CSC et les partenaires concernés (Pôle APSA, UTAMS, PETR...)</p>							
<p><i>Sur le plan du numérique :</i></p> <p>Accompagner les familles et</p>	<p>En maintenant les permanences France services misent en place en 2023</p>							
	<p>En se donnant les moyens humains d'aller vers et d'accompagner les seniors</p>							
<p>Développer davantage les mobilités douces dans le quartier et vers l'accès aux équipements de la ville</p>	<p>En réalisant un diagnostic des besoins à l'échelle de la ville sur la question des deux roues et/ou en déployant la navette E-Lico.</p>							

Poursuivre l'aménagement du quartier et créer de nouveaux espaces de convivialité	En étudiant l'opportunité d'installer davantage de tables, de bancs et d'espaces verts.							
Engager la végétalisation des écoles	En expérimentant l'école du dehors, en développant des activités de jardinage voire d'alimentation, et plus globalement en sensibilisant les élèves à la biodiversité.							

EMANCIPATIONS								
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Intitulé du projet / Porteur de projet	Nombre de bénéficiaires habitants dans le QPV / Total	Profil des bénéficiaires (Ho/Fe ; âge, CSP)	Nombre d'actions effectuées	Les partenaires impliqués	Degré de satisfaction des bénéficiaires (Points positifs / points négatifs / plus-value du projet)	Degré de satisfaction du porteur et des partenaires (Points positifs / négatifs / à améliorer)
Cultiver et entretenir les valeurs républicaines	En travaillant sur le « vivre ensemble » dans l'ensemble de nos projets.							
	En menant des projets de sensibilisation							

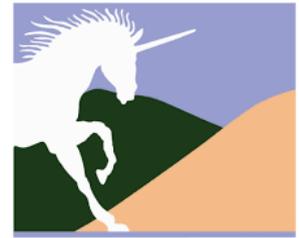
Informier et sensibiliser les femmes sur leurs droits	dès le plus jeune âge sur l'égalité femmes/hommes en partenariat avec, le CIDFF, le CSC et l'équipe du PRE							
	En formant les professionnel.le.s sur la question des violences intrafamiliales et de l'égalité entre les femmes et les hommes							
	En luttant contre les violences intrafamiliales et en œuvrant à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère familiale							
	En mettant à disposition des personnes l'information nécessaire à l'exercice de leurs droits dans les domaines de la vie personnelle, familiale et sociale							
Accompagner les femmes dans leur intégration sociale	En poursuivant notamment les ateliers organisés par le CSC (exemple : les cafés parents et les ateliers parole de femmes).							
Créer des temps d'expression et de parole des hommes pour les responsabiliser et les impliquer davantage dans la parentalité								
Déployer un projet global autour de la maîtrise de la langue	En réalisant un diagnostic des besoins et de l'efficience de l'offre suivi d'un plan d'action.							
Soutenir le Conseil Citoyen et conforter sa place par le maintien du	En renouvelant cette instance dans notre nouveau contrat de ville							

budget et de son accompagnement								
Accompagner et valoriser l'engagement des habitants du quartier au service de la population	En créant un lieu de rencontre et de convivialité avec et pour les jeunes et en garantissant son fonctionnement							
Favoriser l'émancipation des jeunes par le sport et la culture	En poursuivant les projets avec les associations et les services sportifs et culturels de la ville							



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VILLE de SAVERNE

Les signataires



**Communauté de Communes
du Pays de Saverne**



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin
Mme Josiane CHEVALIER**

**Le Maire de Saverne
M. Stéphane LEYENBERGER**

**Le Président de la Communauté de Commune du Pays de Saverne
M. Dominique MULLER**

**Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace
M. Frédéric BIERRY**

**Le Président de la Région Grand Est
M. Franck LEROY**

**Le Recteur de l'académie de Strasbourg
M. Olivier FARON**

**La Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Saverne
Mme Aline CLEROT**

**La Présidente de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin
Mme Frédérique MEYER**

**Le Directeur territorial France Travail du Bas-Rhin
M. Franck CORDIER**

**La Directrice de l'Agence régionale de Santé
Mme Virginie CAYRE**

**La Directrice régionale de la Banque des Territoires
Mme Magali DEBATTE**

**Le Président d'Alsace Habitat
M. Etienne WOLF**

**La Directeur général de Domial « Groupe action Logement »
M. Dmaïen TOURNEUR**

**Le Directeur de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)
M. Thierry MAJCHRZAK**